



Habitants
10 521 556

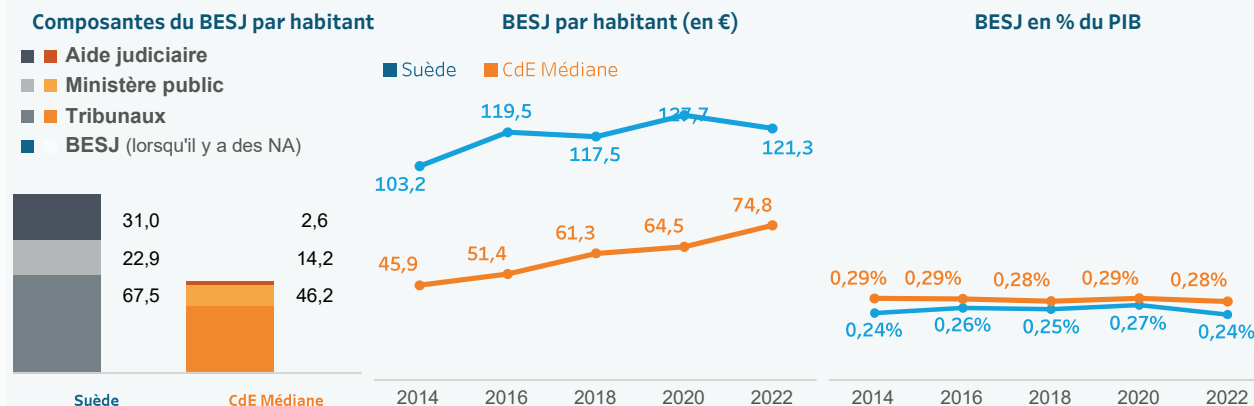


PIB par habitant
51 520 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
41 782 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



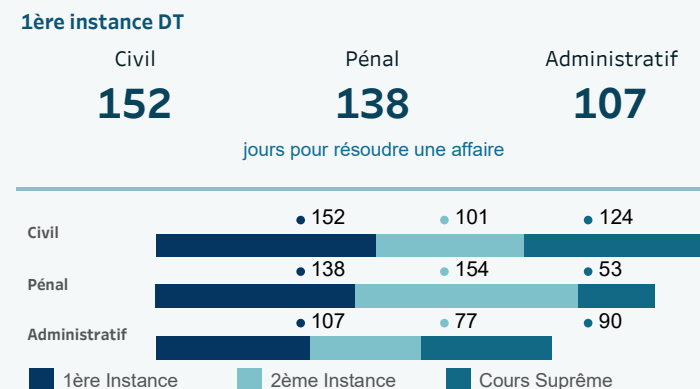
Budget : En 2022, la Suède a mis en œuvre un budget de 1 276 766 799 € pour son système judiciaire, soit 121,3 € par habitant, ce qui est nettement supérieur à la médiane du CdE. En terme de % du PIB (0,24%), ce budget est légèrement inférieur à la médiane du CdE. Lorsqu'ils sont mesurés par habitant, les budgets des trois composantes du système judiciaire sont supérieurs aux médianes respectives du CdE, mais l'écart le plus important concerne l'aide judiciaire. Avec 31,0 € par habitant la Suède se distingue comme l'un des pays les plus généreux d'Europe à cet égard. L'aide judiciaire représente 25,5% du budget du système judiciaire, ce qui reflète la forte tradition de la Suède de fournir un soutien judiciaire substantiel.

Usagers des tribunaux: L'Autorité suédoise chargée des victimes d'infractions, qui dépend du ministère de la Justice, veille aux droits de toutes les victimes d'infractions et attire l'attention du public sur leurs besoins et leurs intérêts. Elle fournit également des informations spécifiques aux victimes mineures, en coopération avec le Ombudsman pour enfants.

Technologies de l'information et de la communication (TIC): La Suède a recours à des outils TIC innovants tels qu'une application de traduction utilisant l'IA (spécialisée dans le langage juridique et 60 langues) ; l'exploration de processus : un outil de collecte de données à partir de systèmes informatiques pour analyser des processus ; une application identifiant et anonymisant les informations personnelles dans les documents soumis aux tribunaux (phase pilote) ; la transcription et la traduction automatiques des discours pendant les audiences dans plus de 60 langues (pilote) ; une application qui utilise l'IA pour rechercher des informations juridiques dans d'énormes volumes de documents (pilote).

Évaluation des juges: Il n'y a pas d'évaluation individuelle qualitative ou quantitative du travail des juges en tant que telle. Cependant, les juges ont des salaires individuels fixés par le président du tribunal/le juge en chef. Chaque année, une négociation a lieu pour décider de l'augmentation potentielle du salaire du juge et dans quelle mesure. Les performances du juge au cours de l'année écoulée sont prises en compte.

Efficacité - Disposition Time (jours)

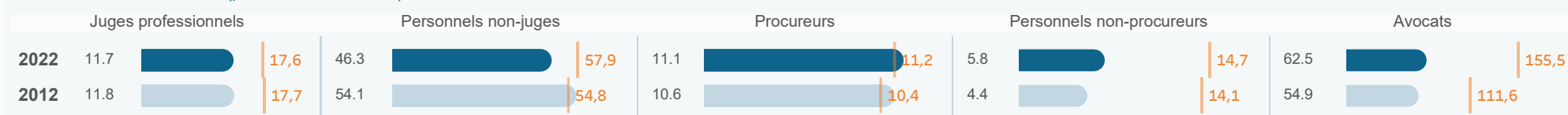


Efficacité : La plus haute instance reste la plus efficace, tandis que les tribunaux sont les plus efficaces en matière administrative, s'écartant de la tendance européenne en faveur des affaires pénales. En effet, les valeurs DT sont inférieures aux médianes respectives du CdE, sauf pour les affaires pénales de 1ère et 2ème instance.

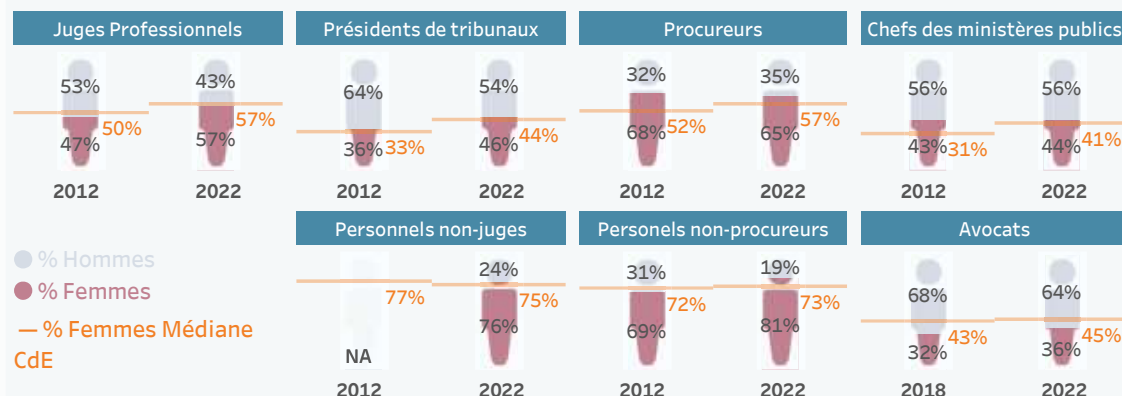
Plus spécifiquement, les tribunaux sont les plus efficaces dans les affaires pénales de 3ème instance. Le Disposition Time est le plus élevé dans les affaires pénales de 2ème instance, pour lesquelles le CR a augmenté de 5 points de pourcentage depuis 2020, mais est resté en-dessous de 100 %.

Dans l'ensemble, les résultats sont cohérents avec ceux de 2020 et 2018, avec quelques améliorations.

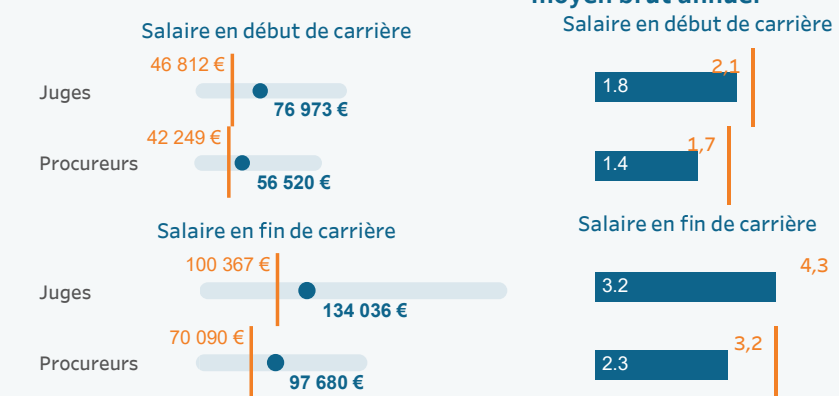
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



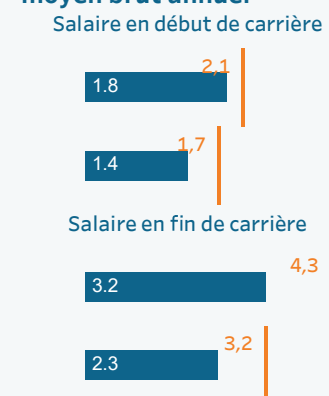
Égalité de genre



Salaires bruts absolus

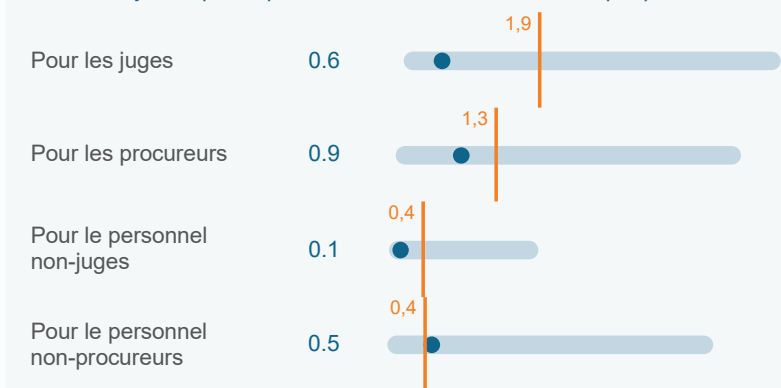


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

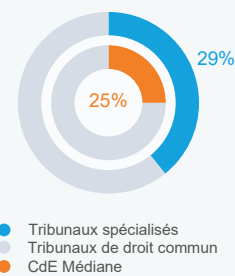


Formation des professionnels de la justice

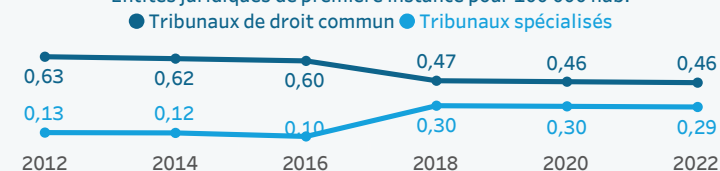
Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*



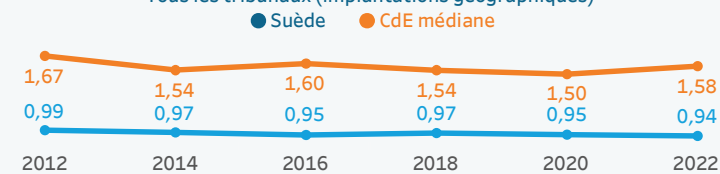
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

■ Suède

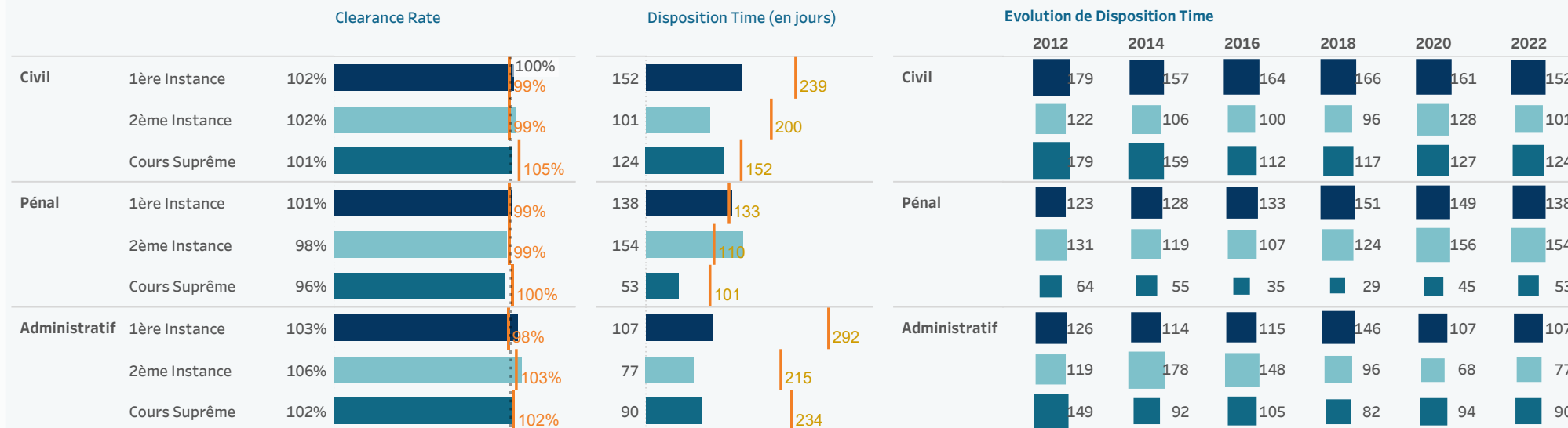
■ CdE Médiane

Instance

■ 1ère Instance

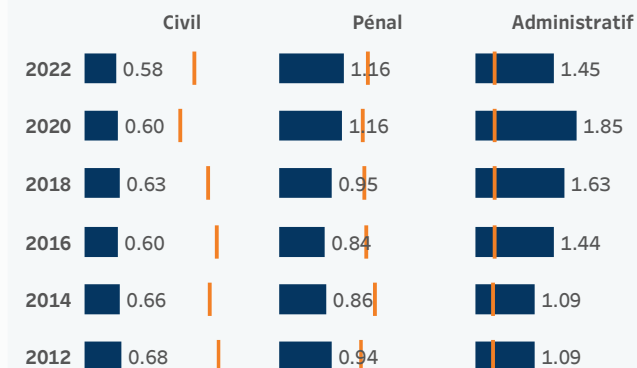
■ 2ème Instance

■ Cours Suprême

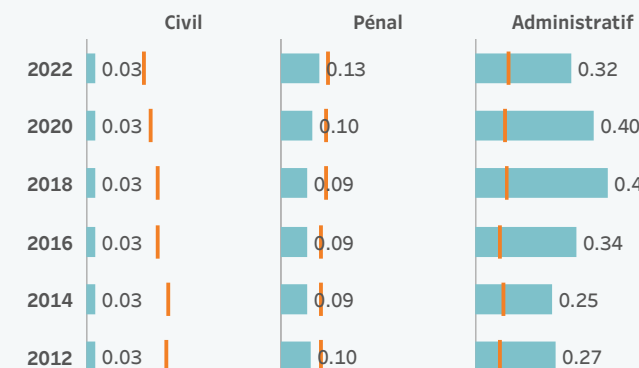


Affaires nouvelles

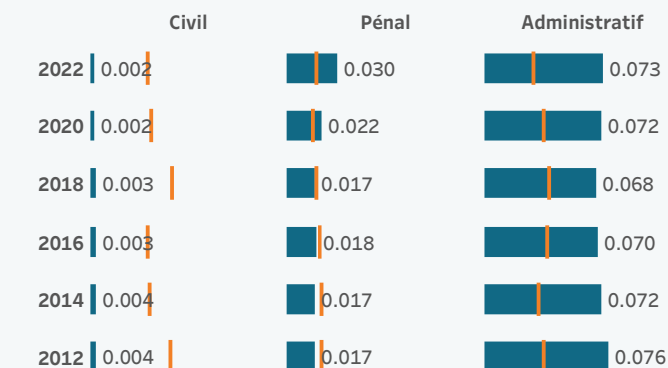
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

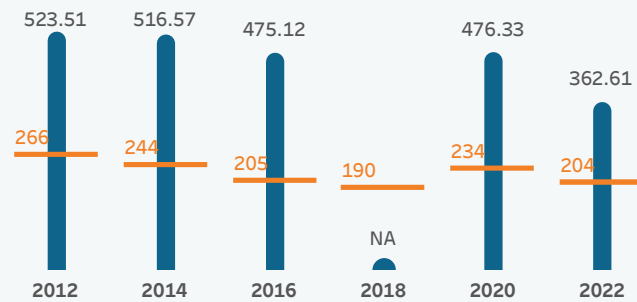


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur

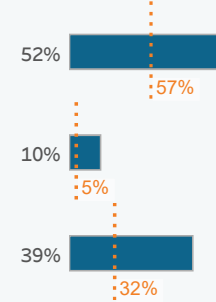


Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

Affaires portées devant les tribunaux



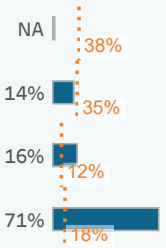
Répartition des affaires classées en %

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

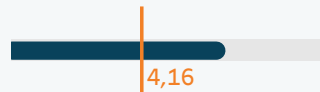
Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Indice de déploiement et d'utilisation des TIC
(de 0 à 10)

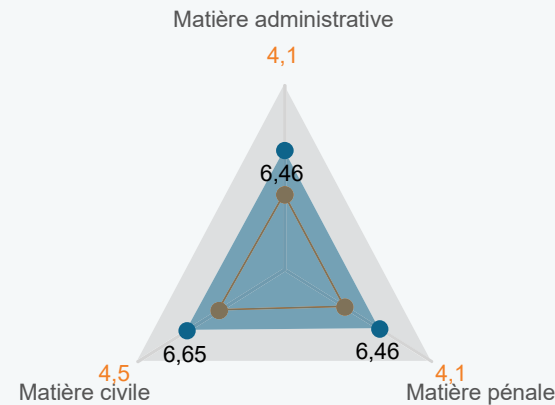
Taux de déploiement total : **6,53**



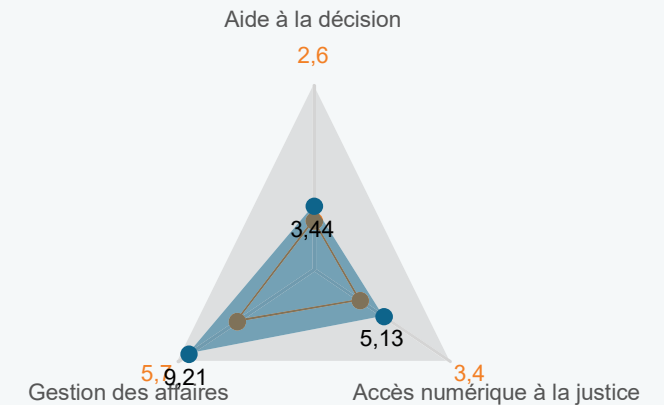
Taux d'utilisation total : **5,94**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

<https://www.riksdagen.se/en/documents-and-laws/>

Jurisprudence des juridictions supérieures

<https://lagrummet.se/lagrummet/English>

Informations sur le système judiciaire

<https://domstol.se>